La COMPAGNIE SINGER
9, Rue Nationale LILLE
SES MACHINES à COUDRE
Dernières perfections aux meilleurs prix
au Comptant et à Crédit
RÉPARATIONS RAPIDES A PRIX MODÉRÉS

Bulletin Municipal

EMPLOI DES BONIS DU RAVITAILLEMENT

La question de l'emploi des bénéfices réalisés sur les opérations de ravitaillement effectuées pendant la guerre par les départements et par les communes a été réglée d'une manière générale par une circulaire du Ministère de l'intérieur adressée aux Préfets le 7 novembre 1921. Selon les dispositions de cette circulaire les bonis réalisés peuvent sous réserve de la parfaite régularité et du complet apurement des opérations de liquidation être effectués avec l'autorisation du Ministre de l'Intérieur à des oeuvres locales de bienfaisance ou à des travaux d'intérêt public départemental ou communal. Une lettre a été envoyée le 3 décembre 1921 aux trésoriers généraux pour l'application des règles tracées par la circulaire précitée

DONS AUX COMMUNES DEVASTEES IMPOT

En l'état actuel de la législation, les dons faits par des particuliers aux communes dévastes sont assujettis à l'impôt de mutation ; cependant M. le Ministre des Finances, frappé des résultats rigoureux auxquels aboutissent les dispositions légales vient de décider d insérer dans le cahier de crédits supplémentaires qui va être à bref délai déposé au Parlement, une disposition tendant à exonérer des droits de mutation à titre gratuit, en vifs et par décès, les libéralités à intervenir, ou bien déjà intervenues, consenties aux communes et aux départements sinistrés, en vue de leur reconstitution.

TRANSFERT des CORPS A L'INTERIEUR

Le transfert des corps des militaires et des victimes civiles de la guerre, inhumés à l'intérieur de la France, sera entrepris dès que les opérations similaires, actuellement effectuées dans l'ancienne zone des armées, seront sur le point d'être achevées. Ces transferts seront exécutés dans le courant de l'année 1922, vraisemblablement à partir du mois de mai.

LES PLANS D'ALIGNEMENT ET D'EXTENSION DE LA VILLE

Il résulte d'un rapport présenté au Conseil général du Nord que pendant les deux années qui se sont écoulées entre la promulgation de la loi du 14 mars 1919 et le mois d'avril 1921, 34 plans ont été soumis à l'examen de la commission d'aménagement et d'extension des villes et villages du département du Nord.

Dix plans ont été admis en principe. Ce sont ceux de : Ennetières-en-Weppes, Merville quartier de la Gare, Marcoing, Erquinghem-Lys (route départementale n. 9), Pradelles, Wavrin, Frelinghien, Caestre, Hasebrouck et Douai.

Douze ont été soumis à l'enquête : Onnaing, Fournes, Armentières, Fromelles, Méteren, Neuf-Berquin, Illies, Ronques, Masnières, Ribécourt, Escaudœuvres, Eswars.

Dix-sept dont les enquêtes sont terminées ont été remis aux sous-commissions pour examen : Abancourt, Hennecourt, Morenchies, Blécourt, Fontaine-Notre-Dame, Villers-Guislain, Herlies, Chapelle-d'Armentières, Nieppe, Awoingt, Le Cateau, Monchecourt, Hordain, Maubeuge, Flêtre, Warwicq-Sud, Villers-Plouich.

Treize plans étaient reçus et prêts à être soumis à l'enquête réglementaire : Mœuvres, Gonnelieu, Bruay-sur-l'Escaut, Banouzelle, Gouzeaucourt, Maulde, Fressain, Saint-Benin, Anneux, Banteux, La Gorgue, Haspres, e. Ealomé.

Enfin, jusqu'à fin janvier 1921, la même commission avait examiné 1.996 demandes de réparer et de reconstruire sur lesquelles on avait retourné 1.655 avec avis favorable.

SAPEURS-POMPIERS

Une demande avait été adressée à M. le ministre des Finances tendant à ce que le drap américain nécessaire à l'habillement des compagnies de sapeurs-pompiers soit fourni aux communes au prix le plus réduit possible, étant donné que ces vêtements avaient été réquisitionnés au début de la guerre et qu'ils étaient remboursés aujourd'hui à des prix qui ne permettent pas leur remplacement.

Le ministre a répondu qu'il ne pouvait donner satisfaction à cette demande et informait que la Fédération nationale des sapeurs-pompiers, dont le siège est à Paris 22, rue de Dunkerque, avait obtenu la liquidation des stocks du drap pour confection d'uniformes pouvant être fourni aux communes à des prix avantageux.

DENTISTE G. LANGENOVE, Lille, 106, Rue Manuel ...
Spécialité de Pose de Dents. — Réparations et transformations exécutées dans la journée.
RESSORTS, SUCCIONS. — PRIX REDUIT
9399.

Notre Service de Renseignements

MA POULE QUI COUVE M. M. N. 13. — Non ; la décision de la commission arbitrale est définitive et votre prorogation est expirée. Mais vous pouvez réclamer une nouvelle prorogation en vertu de la loi du 31 mars 1922. Cette prorogation aura une durée de 3 à 30 mois ; vous devrez offrir au propriétaire de payer, pendant la durée de la prorogation, une augmentation d'environ 30 %. Adressez une lettre recommandée au propriétaire ou voyez huissier.

N. 69 BADINGUEZ MALHEUREUX. — 1. Non, il faut 60 ans pour le père, 55 ans pour la mère. Vous pouvez cependant solliciter un secours : adressez directement une demande au ministre de la guerre et des pensions, à Paris. — 2. Il est probable qu'il soit expulsé de France à sa sortie de prison.

L. M. ECŒURE. — Ce n'est pas au mari, mais à la femme qu'est attribuée la prime à la natalité. Pour que cette prime puisse être payée, il faut que les quatre enfants soient de la même mère. Vous n'avez donc pas droit à la prime dont il s'agit et toute réclamation serait inutile.

BOGASSE VAL MARTIN 60. — Vous pouvez attendre que votre propriétaire vous ait signifié congé pour réclamer la prorogation prévue par la loi du 31 mars 1922. Vous aurez à ce moment un délai de 20 jours pour lui adresser une lettre recommandée conforme au modèle publié dans notre numéro du 16 juin dernier.

REVEIL MONTIGNY G. — 1. Vous ne seriez en droit de réclamer une indemnité que si les travaux effectués sur le terrain voisin vous causaient un préjudice certain (dégâts aux récoltes notamment). — 2. L'indemnité serait fonction du préjudice. A défaut d'entente avec le voisin, l'affaire devrait être soumise aux tribunaux pour fixation du montant de l'indemnité.

J. L. L. — Vous pouvez réclamer une prorogation en vertu de la loi du 31 mars dernier. Offrez une augmentation de cinq francs par mois en réclamant la prorogation au propriétaire.

UN LECTEUR ASSIDU K. O. J. — Vous pouvez réclamer une seconde avance : adressez une demande au préfet, dans la même forme que la première fois ; joignez les factures que vous possédez.

UN PRISONNIER DE LA CLARENCE No 20. D. M. F. — Vous n'indiquez pas où vos effets ont été perdus. Si la perte de vos vêtements est la conséquence d'un fait de guerre, vous aviez droit à une indemnité au titre de la loi du 17 avril 1919. Vous auriez dû déposer une demande régulière avant le 1er août 1921, au greffe de la commission cantonale des dommages de guerre. La commission peut encore, si elle reconnaît la valeur des arguments invoqués par vous pour justifier votre retard, accepter votre demande : passez au greffe ou écrivez au président.

TISSELOUR 136. — Oui ; les parents peuvent solliciter cette distinction qu'ils adressent une demande au préfet. — Notez cependant que la distinction dont il s'agit n'est que rarement attribuée à titre posthume.

A LA VILLE DE PARIS
Spécialité de Vêtements pour Hommes
Place d'Armes et Rue de Paris
VALENCIENNES
Le plus beau choix, les meilleurs prix dans une coupe impeccable
COSTUMES VESTONS, boutons jumelés, en marine ou fantaisie. 195, 150. **139 fr.**
Forme classique, 150, 125, 99 **79 fr**
VESTON ALPAGA noir et gris. 79, 69, **49 fr.**
PANTALONS, flanelle et gabardine. 59, 32, **25 fr.**
:: Nous acceptons en paiement les bons d'achat de la Reconstitution ::
OUVERT LES DIMANCHES jusqu'à MIDI.

G. B. 40 R. K. — Refusez de payer la nouvelle augmentation et réclamez une prorogation en vertu de la loi du 31 mars dernier. Vous ferez valoir, dans votre demande, que vous avez déjà subi plusieurs augmentations qui permettent au propriétaire de récupérer et au-delà, l'augmentation des charges.

R. B. M. — Oui ; si votre fiancé n'a pas 21 ans, il ne peut contracter mariage sans le consentement de sa mère. S'il a plus de 21 ans, il peut passer outre au défaut de consentement de sa mère, à condition de lui faire signifier un mois au moins avant la célébration du mariage, un acte respectueux par l'intermédiaire d'un notaire. — Vous pouvez réclamer à votre fiancé une pension alimentaire, du fait de votre enfant, ce dernier étant reconnu.

UNE VEUVE DE GUERRE ENNUYEE No 13. — 1. Vous pouvez solliciter une seconde avance vous aurez à fournir, à l'appui de cette demande, les justifications qui vous seront réclamées par le préfet du Pas-de-Calais après examen de votre situation particulière. — 2. Ecrivez au maire de la commune pour obtenir la liste de ces officiers ministériels.

DESMOULINS 49. — La commune est en tort de ne pas avoir exécuté les conditions de la donation : vous devriez écrire au maire, en indiquant votre qualité de légataire universel et d'exécuteur testamentaire, pour lui rappeler la charge dont était grevée la donation faite par feu M. C... Vous inviteriez le maire à vous faire connaître, à bref délai, les mesures qu'il compte prendre pour satisfaire à la volonté du testateur. Si la réponse n'était pas satisfaisante, il faudrait signaler le fait au préfet, à qui il appartient, en sa qualité de tuteur des communes, de prescrire au maire les dispositions qui s'imposent. Un refus persistant de l'administration municipale de F. pourrait entraîner l'annulation de la donation.

UNE FEMME IMPATIENTE. — Vous n'avez aucun droit à payer ; mais vous devrez régler les frais qu'entraînera la procédure en vue d'obtenir l'homologation du tribunal (requête à adresser au président du tribunal civil par ministère d'avoué) ; insertion au journal officiel ; signification du jugement, etc..) Il faut compter environ 500 francs.

H. L. D.LECTEUR ASSIDU. — L'invalidité dont vous êtes atteint correspond à un pourcentage ordinairement évalué à 65 %. Ce taux d'invalidité vous donnerait droit à une pension d'environ 1.470 fr.

BARRABAS QUI VIENT D'AFRIQUE. — 1. Non, votre femme a droit au rappel depuis le 2 avril 1919 au maximum, si elle avait 55 ans à cette époque. — 2. Le paiement du rappel se fera par les soins de la section départementale des pensions, dès que vous aurez reçu votre titre définitif d'allocation d'ascendant.

CINÉMA-BIBLIOTHÈQUE
LA BAILLONNÉE
Grand roman dramatique par
PIERRE DECOURCELLE
I. Entre deux Haines.. 2.50
II. L'Impossible Amour. 2.50
III. Vers la Lumière 2.50
ILLUSTRÉ AVEC PHOTOGRAPHIES DU FILM
Ouvrages déjà parus :

Pierre Decourcelle	GIGOLETTE	4 vol.
Jules Mary	LA POCHARDE	4 vol.
Arthur Bernède	IMPERIA	3 vol.
Marcel Précoltet	LI-HANG LE CRUEL (Il tr 2f)	1 vol.
Pierre Decourcelle	QUAND ON AIME	1 vol.
Michel Zévaco	LE PONT DES SOUPIRS	4 vol.
Marcel Allain	LES PARIAS DE L'AMOUR	6 vol.
Arthur Bernède	L'HOMME aux TROIS MASQUES	2 vol.
Henri Caën	REINE LUMIÈRE	2 vol.
Ch. Perrier & R. Florigni	L'AVIATEUR MASQUÉ	2 vol.
Henryk Sienkiewicz	QUO VADIS	2 vol.
A. de Lorde & R. Landay	FORFAITURE	2 vol.

chaque volume : **2.50** illustré par de nombreuses photographies des films
Librairie JULES TALLANDIER, 75, r. Dareau, Paris-14e et EN VENTE PARTOUT

UN LECTEUR DU REVEIL DU NORD, 131, SAINS-EN-GOHELLE. — Avez-vous réclamé une prorogation (de deux ans au moins), en vertu de la loi du 9 mars 1918 ? Si non, réclamez immédiatement cet avantage, par ministère d'huissier. Appelez ensuite votre propriétaire devant le juge de paix. Réclamez une indemnité du fait des dégâts que vous avez subis récemment et demandez à bénéficier, jusqu'à ce que la maison soit remise en état, d'une réduction de loyer du fait de la privation de jouissance que vous subissez, en raison des dégradations de l'immeuble.

MARIANE LE CŒUR SANS AME N. 12. — 1. Actuellement, et tant que le mariage ne soit pas dissous, vous restez seul administrateur de la communauté, et vous ne devez, pour le moment, verser à votre femme aucune part des avances que vous percevez. — 2. Après le divorce, il devra être procédé au partage de la communauté ; votre femme aura droit à la moitié du mobilier existant ainsi qu'à la moitié de l'indemnité de dommages de guerre.

Directement de la Fabrique
En métal inoxydable 18/10 à 17 saphirs 42f — En argent massif, belle gravure 60f
LA REINE DES MONTRES
Mouvement 18 Rubis — Réglé avec précision
Joindre le montant à la commande plus 1.50 pour port
ENVOI GRATUIT DU CATALOGUE GÉNÉRAL N° 26
PÉTOLAT Frères A ARCUEIL & BESANÇON - Vieille (Doubs)
(Manufactures à Besançon, Morteau, Villers-le-Lac)

J'AIME BEN CT'HOMME, J'AI COR PUS QUERE SIN PORTEMONNAIE 42. — Vous n'avez pas droit à l'allocation familiale du fait de cet enfant. Contrairement à ce que vous pensez, l'enfant auquel vous faites allusion a dû être reconnu. En tout cas, le fait qu'un de vos camarades bénéficierait à tort de l'allocation ne vous donnerait pas droit à cette allocation.

MON MARI EST DEPAYSE A. L. — Nous ne le pensons pas, attendu que votre mari n'est pas un réfugié. Mais vous pourriez peut-être obtenir un secours qui vous indemniserait en partie : adressez une demande au Préfet.

LECTEUR ASSIDU LOUIS B. PLAFONNEUR, 24, LILLE. — Votre prorogation est opposable au propriétaire actuel de l'immeuble ; comme elle a une durée de 5 ans et 84 jours (local à usage professionnel), vous pouvez donc garder le local jusque fin février 1927.

UN VIEUX LECTEUR ENNUYE POUR SON GUGUSSE. — Les ajournés de la classe 1920 ne sont astreints qu'à 18 mois de service (loi du 3 mars 1921). Votre fils sera donc libéré au mois de septembre prochain.

Avis aux Forains et Revendeurs
Vous trouverez un grand choix de
CONFISERIES — PAINS D'EPICES —
ARTICLES à 0 fr. 10 et 0 fr. 05
CONFISERIE COCORICO
37, Rue Neuve, 37 — LILLE
9555

J'AIME MON JOJO C. M. — Vous avez droit à la part de votre mère dans l'indemnité de dommages de guerre.

UN ANCIEN POILU IGNORANT. — Cette augmentation n'est pas exagérée si la maison a subi des améliorations.

MARGOT PORTE LA GROSSE CAISSE N. 80. — Le propriétaire devait vous prévenir trois mois d'avance. Mais s'il vous donnait congé, vous auriez intérêt à réclamer, dans les 20 jours, par lettre recommandée ou par ministère d'huissier, une prorogation jusqu'au 31 décembre 1924 en vertu de la loi du 31 mars 1922.

Bulletin Economique

PARIS, 23 juin :

VIANDES — Cours moyens aux Halles Centrales. — Bœuf derrière, 1re qualité, 6.50 ; quartier devant, 1re qualité, 2.50 ; bavettes, 3.20 ; cuisses, 4.60 ; moutons carrés parés, 12 fr. ; épaules, 1re qualité, 7 fr. ; gigot, 1re qualité, 11.50 ; 2e, 9.50 ; veaux, pans et cuisseaux, 6.20 ; basse complète, 4.50 ; porcs longe, 8.50 ; jambons, 8.70 ; filets, 8.50.

BEURRES, ŒUFS. — Centrifuge Normandie, 10.20 ; Bretagne, 9.80 ; Charente et Poitou, 10.30 ; Touraine, 10.20 ; divers, 9.80 ; Marchands Normandie, 9.80 ; Bretagne, 9.50 ; Centre, 9.20 ; divers, 9.20.

Œufs Normandie extra, 400 ; choix, 310 ; Bretagne choix, 320 ; ordinaire, 280 ; Touraine, choix, 400 ; ordinaire, 330 ; Poitou choix, 400 ; ordinaire, 310 ; Auvergne, 300 ; Midi choix, 320 ; ordinaire, 280.

SUCRES. — Cote officielle : 175 à 176 fr. les 10 kilos, base indigène n. 3, en entrepôt Paris. Pas d'entrées ; sorties, 400 sacs.

LE HAVRE, 23 juin :

CAFES. — Clôture. — Juin, 186.75 ; juillet, 183.50 ; août, 181 ; septembre 179 ; octobre, 179.75 ; novembre, 178 ; décembre, 173.75 ; janvier, 171 ; février, 169.25 ; mars, 167 ; avril, 165.75 ; mai, 163.50.

Adressez vos places au par correspondance à la
COMPTABILITÉ
de vos sérieux sur établissements JAMET-SUFFEREAU
SUCCURSALE de LILLE, 7 bis, Boulevard de la Liberté
PROGRAMME GRATUIT

MARCHES DE LA REGION

LILLE, 24 juin :

Cours moyen des ventes en gros aux Halles Centrales : Volailles et gibiers, beurre et œufs, fromages, fruits et primeurs légumes : même cours que le mercredi 21 juin 1922.

POISSON DE MER. — Le kilo : Soles, 6 fr. ; turbots, barbues, 4 à 5 fr. ; anguilles, 5.50 à 6 fr. ; maquereaux, 1.50 à 2 fr.

VIANDES. — Prix de vente en cheville des viandes déduction faite du cinquième quartier, le kilo, 0.22 d'octroi en sus). — Semaine du 17 juin au 23 juin 1922. — Bœuf, 1re, 6.30 ; 2e, 5.75 ; 3e, 5 fr. — Vache, 6.30, 5.75 et 5 fr. — Taureau, 5.25 et 5 fr. — Veau, 9 fr., 8 fr. et 6 fr. — Mouton, 9 fr. et 8 fr. — Porc, 7.50, 6 fr. et 5 fr.

BRUAY, 23 juin :

Marché assez animé. Approvisionnement assez important. — Beurre, la livre, 5 à 6 fr. ; œufs, les 26, 9 fr. ; fromages : Camembert, la pièce, 1.50 ; Gruyère, la livre, 5 fr. ; Roquefort, 7 fr. ; Maroilles, la pièce, 7 fr. ; Hollande, la livre, 2.40

LEGUMES. — Pommes de terre, le kilo, 1.50, carottes, la botte, 1 fr. ; navets, 0.25 à 2 fr. ; poireaux, 0.50 à 3.60 ; choux la pièce, 1.25 à 1.50 ; haricots les deux litres, 3.75 à 4 fr. ; oignons, la botte, 0.55 ; choux fleurs, la pièce, 2 fr. ; salades laitue, la pièce, 0.10 à 0.25 ; ails, la tête, 0.20.

VOLAILLES ET LAPINS. — Poules, la pièce, de 14 à 19 fr. ; poulets 12 à 18 fr. ; dindes, 35 à 48 fr. ; oies, 19 à 22 fr. ; canards, 22 à 28 fr. ; pigeons, 7 à 8 fr.

BOUCHERIE. — A la livre suivant catégorie : Viande de bœuf, 2.50 à 7.50 ; veau, 4 à 5.50 ; porc frais, 4 à 5 fr. ; jambon, 6 à 9 fr. ; viande de cheval, 1 à 4 fr.

POISSON. — Roussettes, 2.50 à 3 fr. le kilo ; crevettes, le litre, 2 fr. ; maquereaux, le kilo, 5 fr. ; merlans, 4 fr. ; saumon, 5 fr. ; rouget, 4 fr. ; raies, 4 fr. ; sardines, la boîte, 0.90 à 2 fr.

FRUITS. — Cerises, la livre, 1.50 à 2 fr. ; fraises, 3 fr. ; pêches, 2 fr. ; figues, 1 fr. ; noix, 2.25.

Banque Générale du Nord
Anc Banque Verley-Decroix
Reçoit les Souscriptions aux Bons
Crédit National
6 % net à 498.50
Remboursables au gré du Souscripteur
à 500 le 1er Juillet 1925
à 505 le 1er Juillet 1928
à 515 le 1er Juillet 1934
à 530 le 1er Juillet 1940
Elle paie sans commission les coupons de titres amortis de tous les Emprunts du
Crédit National
9502

CREDIT DU NORD
LE CREDIT DU NORD, 4-6-8, RUE JEAN-ROISIN et 19, RUE NATIONALE, A LILLE, MET A LA DISPOSITION DE SA CLIENTELE, UNE NOUVELLE SALLE DE COFFRES.
L'INSTALLATION QUI VIENT D'ETRE TERMINEE REPOND A TOUTES LES EXIGENCES DE LA SECURITE ET DE LA COMMODITE.
LA LOCATION EST CONSENTIE AUX MEILLEURES CONDITIONS.

L'IMPORTATION DES BEURRES ET DES FROMAGES

Un décret en date du 30 mars 1922, publié au « Journal Officiel » du 6 avril et édicté en vertu des pouvoirs que le gouvernement tient de la loi du 6 mai 1916, dont les effets ont été prorogés jusqu'au 1er janvier par la loi du 31 décembre 1921, a rétabli les droits sur l'importation des beurres et institué les coefficients de 3,5 sur les droits à l'importation des fromages à pâte ferme de 3 sur ceux à l'entrée des fromages à pâte molle, à pâte demi-dure et autres et de 2,5 sur les droits à l'importation des beurres.

Ces mesures ont été justifiées par la nécessité de protéger l'agriculture contre la concurrence étrangère, dont le danger s'est montré menaçant au cours des six derniers mois.

Un projet de loi qui ratifie et convertit en loi le décret du 30 mars 1922 va être présenté à la Chambre.

Je **ASTHMATIQUE** GUERI en 1 MOIS
contre toute espérance, offre recette gratis.
Ecrire à C. DEPENCHER, 28, Rue des Martyrs, PARIS

BOURSE D'AFFRETEMENT DE DOUAI

SEANCE DU 23 JUIN 1922. — 1 bateau, Noyelles-Isbergues, 283 t., 3.50 ; 2, Courrières-Bas Vignons, 560 t., 18.25 ; 1, Dourges-Bas Vignons, 280 t., 18 fr. ; 1, Gayant-Ivry Port, 280 t., 15.75 ; 1 Pont-de-la-Deûle-Haubourdin, 274 t., 3.50 ; 1, Pont-à-Vendin-Choisy-le-Roi, 280 t., 17.30 ; 1, Gayant-Pontoise, 280 t., 14.50 ; 1, Gayant-Nogent-sur-Marne, 280 t., 17.25 ; 1, Gayant-Paris Villette ou environs 280 t., 16.50 ; 1, Gayant Paris environs, 280 t., 16.50 ; 1, Courrières-Bas Vignons, 280 t., 18.25 ; 2, Gayant-Paris La Villette ou environs, 560 t., 16.50 ; 2, Gayant-Paris La Villette, 560 t., 16.50 ; 1, Noyelles-Origny-Ste-Benoite, 280 t., 11.50 ; 1, Dourges-Hanté Salomé (briques), 280 t., 2.80 ; 3, Gayant-Paris environs, 280 t., 16.75 ; 2, Harnes-Nancy, 550 t., 22 fr. ; 1, Noyelles-Isbergues, 274 t., 3.50 ; 1, Gayant-Sequedin, 280 t., 3.90 ; 1, Violaines-Reims, 285 t., 18.25 ; 1, Harnes-Châlon-sur-Saône, 270 t., 25 fr. ; 1 Thivencelle-Châlon-sur-Saône, 270, 26 fr. ; 2, Harnes-Origny-Ste-Benoite, 560 t., 12 fr.

Raffinerie de Pétrole du Nord
Nous croyons savoir que le Conseil d'Administration proposera aux actionnaires, en plus du premier dividende de 5 % sur le capital versé, un superdividende qui ne sera pas inférieur à 40 francs.
De ce fait les actions anciennes toucheraient 65 francs.
3374

Revue Hebdomadaire

DE LA BOURSE DE PARIS

La semaine qui vient de se terminer ne compte pas parmi les meilleures. On commence à se ressentir en Bourse de la proximité des vacances, car malgré un ensemble de faits assez encourageants la spéculation a persisté à se tenir sur une prudente réserve. Les acheteurs se sont donc abstenus et l'horizon n'était pas assez noir pour que les vendeurs aient eu envie de se risquer à vendre à découvert.

Les avis favorables parvenus de New-York n'ont eu que peu d'effet sur le marché. Par contre, jeudi on s'est ressenti de la dépression constatée à Wall-Street.

Si donc, la spéculation s'est abstenue le comptant n'a guère été plus animée. Mais là il y a une raison. On a remarqué que la proximité des grands emprunts entravaient toujours la date de l'émission. On peut donc attribué pour une part à l'opération prochaine du CREDIT NATIONAL l'abstention des acheteurs réservant leurs disponibilités en vue de l'acquisition des nouveaux titres de cet établissement.

Quelques autres émissions en cours ont aussi attiré vers elles un chiffre important de capitaux. LA COMPAGNIE INDUSTRIELLE DU MATERIEL DE TRANSPORTS compte parmi celles qui méritent à juste titre l'attention. Les bons de 500 fr. 6 % assurent aux acheteurs un revenu très rémunérateur de 6.63 % net de tous impôts présents et futurs. Aussi la faveur dont jouissent ces titres, très demandés, nous paraît-elle entièrement justifiée.

C'est aussi la perspective de l'emprunt prochain qui a exercé sur le marché de NOS RENTES une certaine pression. Toutefois, celle-ci ne s'est fait que peu sentir et la semaine a été bonne. C'est la preuve indiscutable du crédit de notre Pays et de la foi que nous conservons tous dans son avenir, malgré les difficultés de l'heure présente.

Parmi les FONDS D'ETATS le groupe TURC seul a conservé pendant toute la semaine un marché animé et un courant régulier de demandes, attirées par la reprise du service des coupons. C'est la même raison qui a provoqué quelques achats en FONDS MEXICAINS. Mais l'arrangement conclu à New-York n'est pas encore notifié et l'on croit que le Congrès Mexicain a déjà repoussé un compromis analogue.

Les Etablissements de crédit ont été soutenus Le CREDIT LYONNAIS notamment a été demandé. Bien que la BANQUE DE PARIS ait consolidé son avance celle-ci est encore sensible sur les cours de la semaine dernière. Le bruit a couru d'une fusion entre la BANQUE NATIONALE DE CREDIT et la BANQUE FANÇAISE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE. Sur ce l'action de cette dernière a réalisé une grosse avance. On parlait déjà de cette combinaison depuis quelque temps. Elle serait décidée en principe. Mais on n'en sait pas davantage. Les Banques étrangères sont fort calmes. La BANQUE OTTOMAN a suivi la fortune du groupe. N'est-elle pas à même de bénéficier largement de toute amélioration économique qui se produira dans le proche Orient ? On a constaté aussi la bonne tenue du BANCO DEL PERU et du CREDIT FONCIER EGYPTIEN. Les actions et parts de la BANQUE NATIONALE DU MEXIQUE ont été aussi bien tenues.

Nos chemins de fer ont été calmes. On a remarqué toutefois un courant régulier de demandes en actions NORD. Cette Compagnie, qui, avant la guerre, n'avait jamais eu recours à la garantie de l'Etat, est assurée d'une intéressante prime au rendement susceptible d'assurer à ses actions un superdividende rémunérateur. Les obligations de toutes les Compagnies ont eu un courant régulier mais moins important peut-être de demandes, pour la raison que nous donnons plus haut.

La conclusion de l'accord commercial Franco-Espagnol n'a pas produit sur les cours des chemins de fer espagnols l'effet qu'on en aurait pu attendre. Cela tient à ce que le gouvernement espagnol a pris à leur égard des mesures qui sont rien moins que favorables aux intérêts des porteurs.

Le chemin de fer du CONGO AUX GRANDS LACS devait réunir ses actionnaires cette semaine. Mais l'assemblée n'a pu délibérer, faute de quorum. On sait néanmoins, que la Compagnie est encore dans la nécessité d'ajourner l'établissement des comptes de 1914 à 1921. Elle est autorisée à faire une émission de 25 millions de francs d'obligations 6 % qui seraient offertes aux actionnaires. Mais on considère dès maintenant que cette somme sera insuffisante.

Le METROPOLITAIN, le NORD-SUD et en général la plupart des valeurs de transport en commun ont été bien tenues. L'assemblée du Nord-Sud du 23 courant a fixé le dividende à 13 fr., soit 11.70 par action nominative et 10.75 au porteur

Les valeurs de Gaz n'ont pas réuni beaucoup d'affaires ; on s'est porté de préférence vers les valeurs d'électricité dont les perspectives d'avenir sont plus attrayantes. Parmi celles-ci la THOMSON HOUSTON a été la plus suivie. On s'est occupé aussi de PARISIENNE DE DISTRIBUTION et de l'ENERGIE ELECTRIQUE DU NORD DE LA FRANCE

La tendance demeure indécise encore sur les valeurs métallurgiques. Il semble cependant que quelques-unes au cours actuels méritent quelque attention. Quant à leurs obligations, elles sont, à juste titre, recherchées aussi bien sur le marché que celles en cours d'émission, tels que les bons 6 1/2 % de la SOCIETE INDUSTRIELLE DE MATERIEL DE TRANSPORT dont le prix de 490 fr. est très attrayantet le revenu net de 6.63 % des plus rémunérateurs.

Nos valeurs de charbonnages se sont bien maintenues. Par suite du dernier vote des actionnaires, rien ne s'oppose plus à la fusion des deux groupes 30 % et 70 % de MARLES.

Le fléchissement des cours du métal à Londres a provoqué un recul des valeurs cuprifères. RIO en tête suivi par le BOLEO. Pour la CAPE COPPER il y a une raison spéciale dans la mise sous séquestre que nous avons annoncée précédemment. L'ESTRELLAS a été soutenue par l'annonce que le rapport, qui sera publié prochainement sera favorable. CAMP BIRD a progressé sur des bruits donnant des renseignements satisfaisants au sujet de sa filiale la SAUTA GUTENDIS.

Les mines d'or conservent des partisans convaincus. Les dividendes déclarés sont bien inférieurs au précédent, mais le fait qu'il en soit mis en paiement est considéré comme favorable en raison des circonstances traversées par les Compagnies.

En valeurs de pétrole, la hausse de la Mexican Petroleum à Londres a soutenu les cours de la MEXICAN EAGLE Quant à la ROYAL-DUTCH et à la SHELL, la semaine leur a été peu favorable. Parmi les roumaines, la COLOMBIA a conservé la faveur du marché. Le groupe russe a manqué d'animation et est resté lourd dans son ensemble. Les valeurs galiciennes ont été soutenues et notamment la SILVA PLANA.

Inutile de parler des valeurs de caoutchouc qui demeurent lourdes en présence de l'accumulation des stocks et de l'avilissement des prix de la matière première.

On s'est occupé des valeurs de produits chimiques KUHLMANN aussi bien que l'AIR LIQUIDE se maintiennent aux environs de leurs cours de huitaine. SAINT-GOBAIN est plutôt lourd. La valeur favorite en coulisse est la SOIE DE TUBIZE qui s'est échangée entre 230 et 235.

Les valeurs de phosphates ont été bien tenues MDILLA s'est inscrite en hausse. Les PHOSPHATES TUNISIENS et les PHOSPHATES DE CONSTANTINE se sont maintenues à leurs cours précédents. Seule, GAFSA a été fort indécise.

La fermeté des valeurs de sucre ne s'est pas un instant démentie dans le courant de la semaine. SAY a bien eu quelques variations, mais finit en hausse. Les SUCRERIES D'EGYPTE sont soutenues. POINTE A PITRE conserve les hauts cours acquis.

SOCIETE INDUSTRIELLE DE MATERIEL DE TRANSPORT

Les **BONS 6 1/2 %** de 500 francs, sont vendus 490 fr. Leur revenu est ainsi de 6.63 % net. Il est garanti exempt de tous impôts présents et futurs. Le revenu de 32.50 net est payable par moitié les 15 mai et 15 novembre de chaque année, pour le premier paiement être effectué le 15 novembre prochain.

La société, qui dispose de cinq usines, est en possession de contrats importants de réparations et de construction de wagons pour les chemins de fer de l'Etat, le Midi, le Bône Guelma ; de tenders pour le P.-L.-M. de wagons réservoirs ; de voitures motrices pour le Métropolitain de Paris, ainsi que de tramways pour la Roumanie.

FEUILLETON DU 26 JUIN. — N° 38

SANG MAUDIT

par ELY MONTCLERC

— Personne, mon fils, hormis les employés de la maison de santé.

Médéric n'a plus aucune famille proche ; c'est moi qui solde sa pension en regrettant de ne pouvoir faire plus. J'eusse été heureux qu'il guérit, de voir se réveiller son intelligence...

Hélas ! tous les soins furent inutiles, et, d'après les dernières nouvelles du directeur, Saint-Sauveur n'en a plus pour longtemps à souffrir...

— Tant mieux, oserai-je dire, mon père... Une vie semblable est un insupportable fardeau, plus tôt on la quitte, plutôt on a fini de souffrir...

Tenez je suis bouleversé... J'éprouve une immense pitié envers ce pauvre être à qui son amour pour une coquine fut si fatal...

Heureusement qu'à côté des démons il y a des anges !...

— Heureusement, Richard, et nous devons remercier le Seigneur qui nous entoura de créatures d'élite, de femmes vraiment dignes de ce nom...

Nous devons le remercier surtout de t'avoir retiré à temps des mains d'une seconde Rachel Chimène... Je veux parler de la comtesse de Rochester.

L'une n'a rien à envier à l'autre... Elles se valent toutes deux !...

Mais nous voici arrivés !

En effet, les deux hommes atteignaient une haute grille surmontée de ses lances de lettres d'or : « Maison spéciale de santé ». Ils sonnèrent.

Au bout d'un instant la porte s'ouvrit, un concierge âgé parut, à qui ils demandèrent le directeur.

Le portier indiqua de la main un grand bâtiment sis au bout d'une allée de tilleuls.

— La première porte à droite dans le vestibule, expliqua-t-il.

Renaud s'engagea dans l'allée et fit admirer à son fils la belle ordonnance du jardin où, malgré la froide saison, les pelouses étaient vertes, où des plantes vivaces, des sapins élancés, mettaient leur note sombre.

Ne se fût cru dans un beau château habité par de tranquilles hôtes, n'eût été, de loin en loin, la silhouette attentive d'un gardien ou d'une infirmière en blouse grise, ou bien encore la vue de la femme de charge, en tablier de soie noire tout cliquetant, grâce au trousseau de clefs multiples accrochées à sa ceinture.

Sur le panneau d'une porte de chêne à deux battants, une plaque de cuivre portait gracé ce mot : « Direction ».

L'armateur y frappa, un garçon se montra qui voulut bien recevoir la carte de monsieur, bien que M. le directeur fût fort occupé.

Bientôt, du reste, le directeur arrivait vers Renaud la main cordialement tendue.

Après les présentations et compliments d'usage, le médecin demanda :

— Vous venez pour notre malade, n'est-ce pas ?

— Oui. Passant dans la région pour la dernière fois de ma vie peut-être, j'ai tenu à voir mon pauvre Médéric.

Quelles nouvelles allez-vous m'en donner, mon cher docteur ?

— Mauvaises, hélas ! bien mauvaises !

Les accès se renouvellent avec une fréquence inquiétante, amenant chaque fois un peu de forces du patient... La lampe baisse de jour en jour...

Encore quelques mois et le malheureux sera tranquille pour l'éternité...

— Quelle cruauté du sort ! Pourquoi frappe-t-il ainsi en aveugle ? s'écria Richard. Un être si bon, si droit !

Combien vous devez souffrir, docteur, de voir que votre art est impuissant ?...

— Oui, j'en ai souffert, les premiers temps surtout, quand j'étais jeune, enthousiaste, zélé. Je croyais qu'un médecin devait forcément opérer des miracles...

Depuis, je me suis résigné en voyant, malgré mes efforts, partir des êtres chers. Dieu seul fait des miracles quand il veut.

Mais venez, messieurs, allons voir si M. Saint-Sauveur est dans un moment de calme, si vous pouvez pénétrer auprès de lui...

Ils montèrent deux étages. Le long d'un couloir s'ouvraient une dizaine de portes percées chacun d'un judas grillagé et surmontées d'un numéro.

A la porte numéro sept, le docteur s'arrêta, fit glisser sans bruit le guichet et regarda à travers la grille du judas, après quoi il fit signe aux visiteurs de l'imiter. Renaud et Richard s'approchant virent une pièce assez grande, rectangulaire, aux murs tendus de cuir rembourré, meublée d'un lit scellé au parquet, de deux chaises et d'un fauteuil de cuir.

Au fond, une haute fenêtre sans rideaux, armée de hautes lances de fer, laissait pénétr